



## Assemblée extraordinaire des délégués

Dimanche 8 décembre 2024

Salle polyvalente Pöschen, Freiburgstrasse 100, 3150 Schwarzenburg

Comité directeur présent :

Antonietta Polimeno (présidente, présidence), Erika Fassbind (finances), Joao Liberado (expositions internationales), Jonas Sieber (vice-président / procès-verbal)

Fonctionnaires : Antonio Polimeno (Matériel, Convoyeur) Jakob Niederhauser (Administration)

Selon la liste de présence, 51 délégués sont présents.

Les excusés sont :

Les présidents d'honneur Hans-Jürg Zimmermann et Stefan Kocher s'excusent de leur absence.

Ordre du jour :

- a) Constatation de la présence, élection des scrutateurs
- b) Révision des statuts
- c) Divers

## Procès-verbal

### 1. Constatation de la présence, élection des scrutateurs

Antonietta Polimeno souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée extraordinaire des délégués à Schwarzenburg. Elle salue tout particulièrement Mr. Dino Cerutti, qui participe à notre assemblée en tant qu'invité.

La présidente constate que l'AD a été convoquée en bonne et due forme, avec la publication dans les délais dans l'organe de publication officiel « Tierwelt », l'invitation supplémentaire publiée dans le magazine « Kleintiere Magazin », la publication sur le site Internet ainsi que l'invitation envoyée par courrier à tous les membres. L'objectif de l'AD extraordinaire d'aujourd'hui est la révision des statuts.

Les scrutateurs sont élus à l'unanimité : Josef Frei et Mathieu Burnier

51 délégués sont présents, représentant 95 voix. La majorité absolue est de 48 voix, la majorité des 2/3 est de 64 voix.

L'ordre du jour est traité comme publié, aucune proposition de modification n'est faite.

Rainer Gertschen explique qu'en tant que membre d'honneur, il a déposé une plainte contre les décisions de la dernière AD. Il souhaite que la démission de Petits animaux Suisse soit retirée. Par la suite, une audience de conciliation a eu lieu le 6 septembre 2024, qui n'a pas permis de trouver un accord ; le droit d'agir en justice a été accordé au plaignant (R. Gertschen). Il explique en outre qu'en cas de plainte, qui pourrait durer plusieurs années, toute l'association serait bloquée et toutes les décisions seraient en suspens. Cela ne profiterait à personne. Par ailleurs, Rainer Gertschen informe que l'avocat Dino Cerutti a reçu un avertissement de Petits animaux Suisse concernant l'utilisation de la marque figurative et verbale « Oiseaux d'agrément Suisse ».

Dino Cerutti (invité), avocat d'Oiseaux d'agrément Suisse dans l'affaire de la plainte de R. Gertschen, explique les faits exacts d'un point de vue juridique.



Karin Rickli demande si les votes d'aujourd'hui sont valables juridiquement tant que toutes les questions n'ont pas été clarifiées. Dino Cerutti explique qu'au moment de cette AD, toutes les décisions prises lors de l'AD du 8 juin 2024 sont juridiquement valables. L'association Oiseaux d'agrément Suisse est juridiquement indépendante et peut déterminer ses statuts de manière autonome. Si les délégués adoptent aujourd'hui les statuts modifiés, ils donneront un signal fort et affirmeront leur volonté d'indépendance.

Le droit au nom « Oiseaux d'agrément Suisse » est un problème entre Petits animaux Suisse et Oiseaux d'agrément Suisse et n'est pas à l'ordre du jour de cette assemblée. Comme Rainer Gertschen a abordé le problème, Dino Cerutti, bien qu'il ne soit pas spécialisé dans le droit des marques, donne quelques informations à ce sujet.

Selon lui, le nom « Oiseaux d'agrément Suisse » bénéficie du droit coutumier, puisque l'association porte ce nom depuis 2008. Le droit de marque sur ce nom n'a été demandé par PAS que bien plus tard.

## 2. Révision des statuts

Le projet de statuts a été envoyé à tous les membres et publié sur le site Internet. Jakob Niederhauser explique le projet et les modifications apportées.

Le projet se base sur les statuts précédents. Les modifications portent essentiellement sur :

- Suppression ou reformulation de tous les articles concernant le « Tierwelt ».
- Suppression ou reformulation de tous les articles concernant « Petits animaux Suisse ».
- Introduction de la catégorie de membre « membre individuel ».
- Peu d'adaptations rédactionnelles.

Les statuts sont maintenant discutés section par section ; si des personnes demandent la parole, les différents articles sont abordés. Les propositions de modification des différents articles sont soumises à la majorité absolue. Pour le vote final, les statuts actuels exigent une majorité des 2/3.

L'article 12 « Droit de vote » fait l'objet d'une discussion. Personne ne conteste qu'il ne doit pas y avoir de droit de représentation. Par contre, certains souhaitent qu'il n'y ait pas d'assemblée des délégués, mais une assemblée des membres, où chaque personne présente (membre) dispose d'une voix. Reto Meier explique le point concernant le droit de vote des membres individuels et des membres collectifs. Reto Meier ajoute que l'association a une voix pour chaque membre, chaque membre individuel a une voix et doit se représenter lui-même.

Amendement R. Gertschen :

« Chaque membre présent à l'assemblée des délégués a 1 voix ».

La proposition est rejetée par 9 oui contre 86 non.

Vote final :

Les statuts sont approuvés par 83 voix pour, 12 voix contre et aucune abstention. Ils entrent immédiatement en vigueur.

Hans Graber demande le retrait des activités judiciaires des opposants à la sortie.



### 3. Divers

La SWISSBird 2025 est attribuée à un groupement de l'ARAO autour de Mathieu Burnier, elle aura lieu du 7 au 11 janvier 2026 à Payerne.

Antonietta Polimeno appelle tout le monde à recruter de nouveaux membres pour le comité, car beaucoup de travail attend le comité de OAS.

On cherche d'ores et déjà un partenaire pour SWISSBird 2026.

Antonietta remercie toutes les personnes présentes pour leur confiance.

Fin de la séance 10 :30

Schwarzenburg /Busswil/Birgisch, le 08 décembre 2024

La présidente :

Pour le procès-verbal

Antonietta Polimeno

Sieber Jonas